

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 24 janvier 2017

Présents : Mrs CENATIEMPO, GUILLE, BRAILLY, VALENTIN et Mmes CAVAGNA, OZENDA et DHOYE.

Absents excusés : Mmes MEYER et SULTANA, Mrs BASTIDE, MERIC et VERTAURE.

Procurations : Mr ESPIG à Mr CENATIEMPO

Secrétaire : Mme DHOYE a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation PV séance du 13 janvier 2017 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2017 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Demande de subvention au SMEG pour travaux de rénovation, d'amélioration et d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public :

Monsieur le présente le projet de rénovation de l'éclairage public, le montant des travaux s'élève à 19.040,00 € HT soit 22.848,00 € TTC.

Le SMEG apporte un financement de 70%, le reste étant à charge de la commune.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération : 19.040,00 € TTC soit 22.848,00 € TTC

Subvention SMEG : 13.328,00 €

Autofinancement : 9.520,00 €

Le Maire sollicite le conseil municipal pour approuver le projet, et demander une subvention au SMEG pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation, amélioration, économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public, et son plan de financement ; sollicite l'aide financière du SMEG et charge Mr le Maire de mener à bien ce dossier.

3- Fixation tarif renouvellement des concessions trentenaires :

Monsieur explique la nécessité de fixer un tarif de renouvellement des concessions trentenaires arrivées à expiration. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 300 € le tarif de renouvellement des concessions trentenaires.

4- Subventions 2016 versées aux associations :

Monsieur le Maire explique que la délibération du 13 avril 2016 décidant du montant des subventions 2016 à verser aux associations comporte des noms d'association erronés. Il convient donc de les rectifier afin de pouvoir verser la subvention 2016 aux associations

concernées. Il s'agit des associations « La gymnastique » et « Club Taurin ». Désormais, la bonne dénomination est « Association sport Gym » et « L'Ouzilhan ». Ces associations percevront chacune 350 € sur l'exercice 2017 correspondant à la régularisation de la subvention 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au titre de la subvention 2016 : 350 € à l'Association Sport Gym et 350 € à l'Ouzilhan.

L'ordre du jour épuisé,
la séance est levée à 19H40.